



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 02 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un et le deux novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

**Etaient présents** : Mme CASIRIAIN Elena, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOEHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

**Était excusé** : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. IÑARRA François.  
**A été nommé comme secrétaire de séance** : M. DACHAGUER Peio

Date convocation : 29 octobre 2021

Date d'affichage : 29 octobre 2021

### DECISION N° 4 DETERMINATION DU FORFAIT DE SCOLARISATION ET DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ECOLES PRIVEES

Nomenclature : 7.5

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article L.442-5 du Code de l'Education précise que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat situées sur le territoire du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Ossès - Saint Martin d'Arrossa sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le coût de fonctionnement des écoles publiques du RPI Ossès- Saint Martin d'Arrossa s'est élevé pour l'année scolaire 2020 - 2021 à :

- 37 662,13 euros pour la scolarisation de 40 élèves, soit 941,55 euros par enfant pour l'école d'Ossès,
- 9 768,51 euros pour la scolarisation de 31 élèves, soit 315,11 euros par enfant pour l'école de Saint Martin d'Arrossa.

Monsieur le Maire propose de calculer le montant des subventions en se basant sur le nombre réel d'enfants d'Ossès en maternelle et le nombre réel d'enfants en élémentaire.

## ECOLE SAINT MICHEL

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	TOTAL
NOMBRE D'ELEVES SEPTEMBRE 2020	7	15	22
COUT ANNUEL D'UN ELEVE	941,55 €	315,11 €	
TOTAL	6 590,85 €	4 726,65 €	11 317,50 €

## ORTZAIZEKO IKASTOLA

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	TOTAL
NOMBRE D'ELEVES SEPTEMBRE 2020	10	11	21
COUT ANNUEL D'UN ELEVE	941,55 €	315,11 €	
TOTAL	9 415,50€	3 466,21 €	12 881,71 €

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE, à l'unanimité, d'accorder pour 2021 une subvention de 11 317,50 euros à l'école Saint Michel,
- DECIDE, à l'unanimité, d'accorder pour 2021 une subvention de 12 881,71 euros à Ortzazeko Ikastola,
- AUTORISE le Maire à signer tout document et à engager toute démarche relative à ce dossier.

Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres présents : 12  
 Nombre de suffrages exprimés : 12  
 POUR : 12  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 02 novembre 2021  
 Le Maire,  
 Jean-Marc OÇAFRAIN

Acte rendu exécutoire  
 Après publication ou notification le 05/11/2021  
 Et après transmission en sous-préfecture le 05/11/2021


